

FLASH-INFO



Association fribourgeoise des institutions spécialisées

Les soins palliatifs dans tous les sens

Jeudi 30 novembre 2017

13:30 - 17:30 heures

Institut agricole de Grangeneuve

Palliative-Fribourg propose au réseau de santé fribourgeois une 7ème rencontre annuelle afin de pouvoir réfléchir, ensemble, au développement des soins palliatifs et de favoriser des collaborations interdisciplinaires en situation.



Cette année, nous vous invitons à découvrir diverses approches originales visant à augmenter le sentiment de bien-être et de confort des personnes.

L'humour, les émotions positives ou créatrices, les saveurs nouvelles, les approches corporelles alternatives, la musique, et bien d'autres approches innovantes, touchant à un ou à plusieurs sens, sont aujourd'hui proposées et répondent de plus en plus aux besoins des personnes. Comment les cinq sens sont-ils des ressources dans les situations de grande vulnérabilité vécues par les personnes en situation palliative ?

Pour la deuxième année, un **atelier spécifique est organisé pour les institutions spécialisées** qui sont confrontées à la thématique des soins palliatifs, et il sera animé par Mme Laetitia Probst qui est responsable de mission à palliative Vaud.

Attention ! Vous risquez de vous retrouver sens dessus dessous...

Les institutions se présentent : le Centre de formation continue

par Jean-François Massy, directeur du CFC

"Offrir aux personnes handicapées adultes domiciliées dans le canton de Fribourg une formation continue qui tienne compte de leurs possibilités d'apprentissage, des aptitudes et des différents centres d'intérêt de chacune d'elle" (extrait des statuts de la fondation), voilà la mission donnée, en 1987 lors de sa fondation, au Centre de formation continue (CFC) pour adultes en situation de handicap de Fribourg. Constitué en Fondation en 1990, reconnu par l'Etat de Fribourg, soutenu par l'Office fédéral des assurances social (OFAS) et par le service cantonal de la prévoyance sociale, membre d'INFRI, c'est, 30 ans plus tard, toujours la même mission qui le fait exister.

Si l'on devait tenter de définir le CFC par ses particularités, on pourrait avancer qu'il est unique dans le canton de Fribourg, qu'il tente de répondre aux besoins et désirs de formation de ses étudiant-e-s en situation de handicap aussi bien francophones que germanophones et qu'il est constamment externalisé, sachant que des cours sont dispensés dans les 7 chefs-lieux des districts fribourgeois. En 30 ans, le CFC a pu développer son offre de cours : un programme semestriel, un peu à l'image d'une Université Populaire et, depuis 2011, une offre de cours d'un jour, principalement au printemps et en été.

Le programme 2017 propose 44 cours organisés selon la répartition géographique suivante : 20 cours à Fribourg, 7 cours à Bulle, 4 cours à Romont, 3 cours à Estavayer-le-Lac, 2 cours à Châtel-St-Denis, 7 cours à Tavel et 1 cours à Morat. Certains de ces cours sont proposés en partenariat avec l'Ecole-Club Migros de Fribourg. Au niveau linguistique, les cours de Tavel et de Morat sont donnés en allemand. A Fribourg, quelques cours sont des cours bilingues, les autres sont proposés en français tout comme dans le reste du canton. Respectant le rythme de travail des étudiants, la quasi-totalité des cours sont organisés dès 17h00. La saison commence en octobre pour se terminer en mai et offre ainsi la possibilité de se former, à raison de deux heures par semaine, dans divers domaines : certains plutôt techniques (ordinateur, iPad, téléphone mobile, appareil photo), d'autres plus artisanaux (gravure, peinture, recyclage), sans oublier la cuisine, la musique, un atelier Cirque, ainsi que des cours plus axés sur le bien-être (relaxation ou Nordic Walking). L'offre 2016/2017 a retenu l'attention de plus de 320 étudiants en situation de handicap accompagnés par quelques 70 enseignant-e-s.

Petit à petit depuis 2011, il est très réjouissant de constater que l'offre des



Lois RPT-handicap

Enfin ! Le parlement se trouve saisi cet automne des projets de lois-cadres qui résultent de la nouvelle répartition des tâches entre la confédération et les cantons au niveau des prestations AI (RPT).

La loi sur la pédagogie spécialisée est ainsi passée en première lecture au Grand Conseil en septembre, et les lois sur la personne en situation de handicap et celle sur les institutions sont en cours de traitement en commission parlementaire. Le passage de celles-ci au Grand Conseil est prévu en octobre.

INFRI s'est engagé, aussi bien par le secrétariat général que par sa commission de l'enseignement spécialisé, pour défendre les intérêts des personnes en situation de handicap et des institutions spécialisées dans ce processus législatif. Nous espérons qu'il sera tenu compte de nos revendications, afin que ces lois soient modernes et efficaces dans leur mise en oeuvre.

Résiliation du contrat-cadre CSS

Suite à une analyse annuelle de rentabilité, la CSS-Assurance a résilié pour **fin 2017** le contrat-cadre dont les institutions INFRI pouvaient disposer pour :

- L'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie et complètement maternité,
- L'assurance-accidents obligatoire LAA,
- L'assurance-accidents complémentaire LAA.

Seules huit institutions profitaient encore de ce contrat, ce qui est trop peu pour en assurer la rentabilité.

Il est regrettable que les contrats-cadre actuels dans le domaine de l'assurance-maladie ne puissent plus offrir de réels avantages par rapport à des contrats individuels, ce qui provoque le désintérêt des entreprises pour ce genre de démarches.

cours d'un jour, proposés un samedi ou un dimanche, dont les thèmes sont plus axés sur la découverte, répond à un réel besoin : 120 inscriptions pour 12 journées.

Doté depuis peu d'un guide sur la formation continue spécialisée (disponible gratuitement sous http://cfc-bz.ch/docs/lanners_massy_2014.pdf), le CFC maintient son cap. Et s'il se réjouit beaucoup de fêter ses 30 ans durant cette saison, s'il est très satisfait d'avoir été intégré dans la nouvelle loi sur la personne en situation de handicap, il faudra que, pour continuer à répondre fidèlement à sa mission initiale, il participe, en collaboration avec les institutions sociales pour adultes fribourgeoises, à la réflexion sur les aménagements à apporter pour que toutes les personnes qui le désirent puissent continuer à pouvoir se former, quel que soit leur âge, quelle que soit l'évolution de leurs possibilités, quitte à, probablement, devoir réinterroger ses modalités et habitudes.

CDPH : les institutions sociales sont des partenaires importants

Fin août, Inclusion Handicap a remis à l'ONU le rapport alternatif sur la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). INSOS Suisse a également participé à ce rapport critique. Pour l'association nationale de branche des institutions pour personnes avec handicap, une chose est sûre: les institutions sont des partenaires importants pour une mise en oeuvre systématique de la CDPH en Suisse.

La CDPH entraîne, en Suisse, un changement fondamental de paradigme concernant les droits des personnes avec handicap et leur position au sein de notre société. Les principes de base de cette convention – autonomie, autodétermination, participation et inclusion – et leur mise en oeuvre sont à la base du travail quotidien et de la conception des offres de ces institutions depuis bien avant la ratification de la CDPH.

L'une des tâches centrales des institutions est de permettre aux personnes avec handicap de choisir de manière la plus autodéterminée possible leur forme d'habitat et leur lieu de vie, leur lieu de travail et le type de travail, ainsi que les offres de loisirs et d'accompagnement. Cela n'est toutefois possible que si ces personnes sont en mesure d'identifier les possibilités de choix et de prendre des décisions de manière autodéterminée. Cette habilitation est une tâche permanente des institutions, notamment dans l'accompagnement des personnes avec des handicaps lourds ou multiples.

De plus, un choix n'est possible que lorsque les personnes accompagnées disposent de véritables possibilités de choix. Les institutions disposent, aujourd'hui déjà, d'une vaste gamme de possibilités de logement et de travail flexibles: l'offre de logement va de groupes d'habitation au sein de l'institution à des logements dans le quartier, permettant une vie largement autonome. Et l'offre de travail comprend aussi bien le travail en atelier ou dans le secteur des services (p.ex. livraisons à domicile, travaux de jardinage, travaux de nettoyage) que des activités dans des entreprises du marché régulier du travail.

La mise en oeuvre de la CDPH exige un changement fondamental de paradigme de la part de la politique, de l'économie et de la société. Ce changement ne peut réussir que dans le cadre d'une collaboration permanente de tous les acteurs. C'est pourquoi INSOS Suisse continuera d'attirer l'attention à tous les niveaux sur les questions pertinentes de l'accompagnement professionnel des personnes avec handicap, dans le sens de la CDPH.